

Numéro	DL201125-KK01	 Illkirch-Graffenstaden
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Finances locales – Décisions budgétaires	
Objet	Exécution budgétaire 2021 avant vote du budget primitif	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 19 décembre 2020 à l'Illiade

L'an deux mil vingt le dix-neuf décembre à 9 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, RINKEL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, BONN-MEYER Catherine, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine, FROEHLY Claude, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy, Conseillers

Etaient excusées :

- Madame Marie COMBET-ZILL ayant donné procuration à Monsieur André STEINHART
- Madame Martine CASTELLON ayant donné procuration à Monsieur Emmanuel BACHMANN

Nombre de conseillers présents :	33
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	11 décembre 2020
Date de publication délibération :	21 décembre 2020
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	21 décembre 2020

II. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

5. EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2021 AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF

En application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Au vu de ce qui précède, la Ville d'Illkirch-Graffenstaden souhaitant voter son budget primitif 2021 lors du Conseil Municipal du 28 janvier 2021, une délibération doit être établie pour autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et ceci jusqu'à la date de vote du budget primitif 2021.

Dans ce cadre, le tableau récapitulatif ci-dessous présente les crédits ouverts en 2020 ainsi que les crédits à ouvrir en 2021 :

	Crédits ouverts budget primitif 2020	DBM 2020 hors restes à réaliser	Total crédits ouverts 2020	Crédits à ouvrir 2021 *
Chapitre 10	12 000,00	-	12 000,00	3 000,00
Chapitre 20	27 200,00	1 009 600,00	1 036 800,00	259 200,00
Chapitre 204	97 400,00	200 000,00	297 400,00	74 350,00
Chapitre 21 hors écritures réelles d'inventaire	1 212 700,00	2 004 800,00	3 217 500,00	804 375,00
Chapitre 23	1 073 400,00	12 321 281,51	13 394 681,51	3 348 670,38
Chapitre 27	4 000,00	-	4 000,00	1 000,00
Chapitre opération 201401	5 000,00	-	5 000,00	1 250,00
Chapitre opération 201901	2 010 000,00	-	2 010 000,00	502 500,00
Chapitre opération 201902	540 000,00	-	540 000,00	135 000,00
Chapitre opération 201903	360 000,00	-	360 000,00	90 000,00
Chapitre opération 201904	610 000,00	-	610 000,00	152 500,00
TOTAL	5 951 700,00	15 535 681,51	21 487 381,51	5 371 845,38

* 1/4 des crédits ouverts 2020

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et ceci jusqu'à la date de vote du budget primitif 2021, selon le tableau récapitulatif ci-joint.**

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération.

Pour : 28 PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, RINKEL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, COMBET-ZILL Marie, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, BONN-MEYER Catherine, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara

Abstentions : 7 FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, BEAUJEU Rémy

Pour extrait conforme

Le Maire

Thibaud PHILIPPS

